

réflexions qu'il a faites sur un sujet si intéressant. Ce n'est pourtant encore ici qu'une ébauche, & un essai de ce qu'il a médité sur cette matière, & qu'il se propose de communiquer au public, si son zèle a le succès qu'il mérite. Un homme, dit-il, parfaitement instruit ( & nous avons sujet de croire que cet homme est l'Auteur même ) un homme qui a beaucoup réfléchi sur la matière, faisoit monter le dégât des incendies dans l'étendue de toute la France, à plusieurs millions, années communes ; il disoit que depuis le commencement du Règne de Louis XIV. c'est-à-dire, depuis un siècle, les Maisons, & autres Edifices que le feu a détruits, formeroient six bonnes Villes, fournies de toutes sortes de provisions, de marchandises, de meubles, & d'argent ; & que le nombre des hommes qui sont morts dans ces accidens, suffiroit pour en peupler une. Si l'on ajoute à cela, continuë-t-il, les Forêts, les Bâtimens de mer, les Voitures d'eau, les Moissons, les Dcnrées, les Papiers de conséquence, & tant d'autres choses qui ont été brûlées, l'évaluation ne sera que trop juste. Que faut-il donc pour reveiller l'attention des hommes, & les disposer à profiter des moyens qu'on leur fournit pour éviter ces malheurs, si tant de motifs n'y suffisent pas ?

Ces moyens sont, ou des précautions, ou des remèdes contre le mal. Les précautions regardent la maniere de bâtir les maisons, & la vigilance tant des Particuliers, que des Magistrats. Si les voutes étoient aussi communes en France qu'en Italie, où il y a une infinité de Maisons qui en ont dans tous les étages ; si elles étoient couvertes en platte-forme, sans charpente, le feu ne feroit pas de grands progrès.